

# Bulletin de l'Union des Physiciens

**Association de professeurs de Physique et de Chimie**

---

---

## Éditorial

---

L'U.d.P. a toujours été attachée au caractère expérimental de l'enseignement des Sciences physiques. Une condition essentielle est le nombre d'élèves présents par séance. C'est pourquoi depuis la mise en place de la réforme Haby qui a institué des classes de 24 élèves (au moins), l'U.d.P. a fait de nombreuses demandes auprès de la Direction des Collèges en vue de réduire les effectifs en Sciences physiques.

Une étude chiffrée avait été faite. Compte tenu du nombre de postes nécessaires, nos revendications immédiates (1) étaient que :

- « les classes de plus de 24 élèves en manipulation disparaissent dans les plus brefs délais »,
- « un calendrier soit établi afin que, progressivement, des groupes comptant au maximum 18 élèves soient créés partout ».

Sur ces deux points, nous n'avons pas obtenu satisfaction. Cependant, nous avons poursuivi notre action.

Le 12 mai 1982, J. GATECEL, alors Président de l'U.d.P., dans une lettre adressée à M. le Ministre de l'Education Nationale (2), puis dans une autre adressée à M. le Directeur des Collèges (3) rappelait les conditions à réunir pour réussir une initiation à une démarche scientifique.

L'académie des Sciences a été alertée sur la gravité de la situation et dans sa séance du 21 mars 1983 a voté à l'unanimité un « vœu sur l'enseignement expérimental des Sciences physiques dans les lycées et collèges » (3).

---

(1) Supplément au n° 636 : « Dossier premier cycle », juillet - août - septembre 1981.

(2) B.U.P. n° 646, juillet - août - septembre 1982.

(3) B.U.P. n° 653, avril 1983.

Nous avons été informés, à la rentrée 1983, d'une aggravation de la situation. Les premiers résultats d'une enquête (4), demandée lors de la réunion des correspondants premier cycle (22 octobre 1983) fait apparaître que, suivant les académies :

- de 12 % à 33 % (Paris - Versailles) du nombre total de classes ont un effectif supérieur à 24 élèves par séance [alors qu'en 1981, la moyenne était de 10 % (1)],
- de 0 % à 9,6 % (Paris) du nombre total de classes ont un horaire inférieur à 1 h 30. Ceci peut représenter jusqu'à 61 % du nombre de classes à effectif allégé. Dans certains établissements, l'horaire en Sciences expérimentales des classes à effectif supérieur à 24 a été divisé par 2 (10 % des collèges à Paris),
- de 0 % à 30 % (Créteil - Paris) des collèges « autonomes » (5) n'ont toujours pas de salle équipée,
- de 46 % (Limoges) à 78,5 % (Versailles) des collèges n'ont pas de personnel de laboratoire,
- les crédits sont souvent très insuffisants et on note une très grande disparité selon les académies ; par exemple de 0,80 F à 20 F par élève et par an dans l'académie d'Orléans - Tours.

La situation paraît particulièrement dramatique dans la région parisienne. Ainsi, on voit nettement apparaître une inégalité régionale ; de ce fait, les élèves ne recevront plus du tout un enseignement comparable. Ceci est grave et est une conséquence des mesures de décentralisation (6).

Le pourcentage, parfois relativement élevé (jusqu'à 52 %), de réponses à l'enquête par rapport aux envois effectués, et les nombreux commentaires qui les accompagnent, révèlent un profond découragement chez les collègues.

Il paraît plus que jamais difficile de concilier une charge de travail de plus en plus lourde et le besoin indispensable d'une formation continue.

Conscient de cette dégradation, le bureau a informé l'Inspection Générale de Sciences physiques (14 septembre 1983), la Conférence des Présidents, le groupe Lagarrigue (18. novembre 1983). Il a pris l'initiative de demander une audience à M. le Directeur des Collèges conjointement avec l'A.P.B.G.

---

(4) Ces résultats concernent les 416 collèges des 8 académies qui nous ont déjà fait parvenir leurs réponses : Créteil, Lille, Limoges, Orléans - Tours, Paris, Rennes, Toulouse, Versailles.

(5) C'est-à-dire non rattachés à un lycée.

(6) Editorial de J.-P. FOULON de novembre 1983.

De leur côté, les responsables académiques interviennent auprès de leur Rectorat et de leurs I.P.R. Le Bureau a enfin réuni les correspondants premier cycle le 22 octobre 1983.

Certes, des projets de réforme sont à l'étude :

- certains aspects du projet Legrand sont expérimentés dans des établissements volontaires (7),
- certains établissements (appartenant souvent à des Z.E.P.) ont vu leurs conditions de travail s'améliorer,
- des commissions sont mises en place ; nous avons demandé à participer à la commission verticale de Sciences physiques : ceci n'étant pas possible en tant qu'association, des membres de l'U.d.P. y participeront à titre personnel.

Nous regrettons que cette commission ne soit toujours pas créée alors que d'autres sont déjà au travail. Une priorité y sera bien entendu l'enseignement de Sciences physiques au collège.

Nous devons être très vigilants et rappeler que les Sciences physiques forment une discipline devant conserver sa spécificité, ses méthodes, ses domaines privilégiés d'étude. Nous ne pourrions pas accepter qu'elle disparaisse de l'enseignement des collèges, elle doit être citée en tant que telle avec un horaire minimum de 1 h 30.

Il n'en reste pas moins vrai que la synthèse entre les différents enseignements ne peut être le fait des seuls élèves. Dans un souci d'interdisciplinarité, nous avons déjà pris contact avec d'autres associations de spécialistes (A.P.B.G., A.P.A.M.E.) (juin 1983), (A.P.M.E.P.). Nous nous félicitons d'ailleurs que nos deux associations (A.P.B.G., U.d.P.), chacune mandatée par sa dernière assemblée générale, proposent un abonnement groupé dès janvier à nos collègues bivalents.

Nous avons également demandé à être admis au titre de consultant à la commission verticale de technologie afin d'étudier les problèmes de frontière entre nos disciplines, les possibilités d'harmonisation entre nos enseignements afin de faciliter les activités interdisciplinaires. Il faudra faire le même travail avec les Sciences biologiques.

Nul ne saurait nier l'intérêt porté par les élèves à l'enseignement *expérimental* de Sciences physiques au Collège et le bénéfice

---

(7) 14 académies nous ont fait parvenir une première information sur ces projets.

qu'ils en retirent lorsque celui-ci est donné dans des conditions convenables et ceci quelle que soit leur orientation à la sortie du Collège.

C'est ce dossier que nous nous devons de défendre : il est plus que jamais d'actualité.

Paris, le 17 décembre 1983.

Pour le Bureau,  
J. MAUREL.

---